

ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS OU PRÉSENTANT UN TROUBLE DE SANTÉ INVALIDANT



SOMMAIRE

05 ACCUEIL PERSONNALISÉ

- 06 Établir le contact
- 06 Bénéficier d'informations
- 07 Élaborer un PAE

09 ACCOMPAGNEMENT / MISE EN ŒUVRE

- 10 Aides humaines / Aides techniques
- 11 Aménagement du cursus
- 11 Aménagement des examens et concours

13 ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

- 14 Aide à l'orientation
- 14 Recherche de stage
- 15 Insertion professionnelle

16 SENSIBILISATION ET FORMATION

- 18 Actions de communication sur l'UPMC
- 18 Actions de formation
- 19 Participation à des groupes de réflexion ou projets sur les handicaps

QU'EST-CE QUE LE RELAIS HANDICAP SANTÉ ÉTUDIANT ?

« Tous les étudiants ont leur place à l'université, quelle que soit la nature de leurs difficultés ou contraintes, pourvu qu'ils aient l'envie et le courage de progresser. Cette ouverture qui est à l'honneur de l'institution universitaire, l'UPMC l'a voulue la plus large possible. C'est pourquoi elle accueille, depuis longtemps, les étudiants en situation de handicap dans le « Relais handicap santé étudiant » (RHSE). Ce service, qui dispose de moyens importants et qui reçoit le soutien de partenaires industriels, leur est dédié. Avec notre service médical, il vous accompagnera toute votre scolarité avec dévouement et compétence. Vous pouvez compter sur lui et sur l'UPMC pour vous conduire jusqu'au métier de votre choix. »

Jean-Charles Pomerol,
président de l'UPMC

La loi du 11 février 2005 définit le handicap dans toute sa diversité :

Article 2 dispose que :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant. »

Article 20 :

« Les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant, dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiants et assurent leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études. »

Dans ce cadre et après analyse personnalisée des besoins de l'étudiant, le RHSE propose et met en œuvre le plan d'accompagnement des études (aides techniques, aides humaines, aménagement des études...) en collaboration avec les partenaires internes ou externes de l'UPMC.



ACCUEIL PERSONNALISÉ

ÉTABLIR LE CONTACT

- › Établir et/ou garder le contact avec les équipes enseignantes et tous les services de l'université

BÉNÉFICIER D'INFORMATIONS

- › Bénéficiaire d'informations sur l'organisation et le fonctionnement de l'université, sur les différents services à l'appui des étudiants, afin de suivre un parcours universitaire et post-universitaire dans les meilleures conditions

ÉLABORER UN PAE

- › Participer activement avec l'équipe du RHSE et ses partenaires, à l'élaboration d'un plan d'accompagnement des études personnalisé

ACCUEIL PERSONNALISÉ



Tous les étudiants dont la situation de handicap et/ou le trouble de santé (quelle qu'en soit la durée) a été reconnu comme invalidant peuvent bénéficier des services du Relais handicap santé étudiant dans le cadre de leurs études.

ÉTABLIR LE CONTACT

► Le RHSE propose aux étudiants un accompagnement personnalisé et confidentiel (accueil du mardi au vendredi de 9 h 30 à 17 h 30 sans interruption ; rendez-vous selon les besoins avec le chargé de suivi).

C'est également un espace de convivialité et de calme au sein du campus (espace repos, postes de travail informatique individuel en libre service, etc.).

► Il établit le contact avec les équipes enseignantes et les services de l'université (scolarité, médecine préventive, départements de formation représentés par les correspondants RHSE, service culturel, sportif, services associatifs, service social, CAIO*, etc.).

BÉNÉFICIER D'INFORMATIONS

► Le RHSE aide l'étudiant à mieux connaître l'UPMC et l'ensemble de ses services pouvant accompagner son parcours universitaire aussi bien pour le suivi des enseignements que pour sa vie sur le campus ou son entrée dans la vie active. Il peut également aider à orienter l'étudiant vers les structures externes d'accueil des personnes handicapées.

* Centre d'accueil, d'information et d'orientation



ÉLABORER UN « PAE »*

› Le RHSE soutient les étudiants dans la construction de leur projet de formation, l'autonomie restant toujours au cœur de la réflexion qui est menée.

Il va pour cela établir avec eux :

- un bilan des pré-requis fonctionnels liés à la spécificité du cursus envisagé.
- une évaluation précise de leurs besoins, avec des partenaires internes ou externes à l'UPMC (équipe plurielle) :

- Sumppps**
- Direction des études
- Départements de formation (correspondants RHSE)
- Autres services UPMC ou dispositifs extérieurs

* À travers le RHSE, l'université est chargée de définir et mettre en place le PAE (Plan d'accompagnement des études). L'accompagnement en dehors des études est effectué par les MDPH (Maisons départementales pour les personnes handicapées).

** Toute demande d'aménagement doit être soumise à l'avis des médecins du SUMPSS (Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé), habilités par la MDPH de Paris.





ACCOMPAGNEMENT MISE EN ŒUVRE

AIDES HUMAINES

- › Accompagnement et suivi de l'étudiant

AIDES TECHNIQUES

- › Adaptation des supports pédagogiques, prêts de matériel, adaptation de poste

AMÉNAGEMENTS

- › Aménagement de cursus, dérogation, etc.
- › Aménagement des conditions d'examens

ACCOMPAGNEMENT MISE EN ŒUVRE



Le RHSE est chargé de mobiliser tous les moyens à sa disposition afin d'assurer les différentes mesures du PAE en partenariat avec les services de l'université et/ou des prestataires extérieurs.

Ce PAE pourra être défini et/ou ajusté à tout moment de l'année universitaire et pourra également concerner le suivi des stages.

AIDES HUMAINES

➤ Le RHSE coordonne la mise en place et le suivi des accompagnements qui, selon les activités, sont assurés par des enseignants, des étudiants ou des prestataires externes.

- Visite du campus
- Prise de notes
- Cours de soutien aux enseignements
- Tutorat pédagogique et technique
- Interprètes LSF, codeur LPC, etc.

AIDES TECHNIQUES

➤ Adaptation des supports de cours effectuée au RHSE (numérisation, agrandis, transcription en braille).

Matériel de compensation : en libre service

photocopieuses, postes informatiques équipés pour les déficiences visuelles ou les troubles cognitifs, téléagrandisseurs, machines à lire, loupes électroniques, etc.

en prêt

enregistreurs mp3, ordinateurs portables équipés de logiciels de compensation, fauteuil roulant, béquilles, cannes...

Outils d'accessibilité :

badges ascenseurs et divers accès, adaptation du poste de travail (tables réglables ou autres).

Tout nouveau besoin peut être étudié par le service.



AMÉNAGEMENT DU CURSUS

- › Dérogation, selon la formation.
- › Étalement des UE ou d'une UE sur plusieurs semestres.

AMÉNAGEMENT DES EXAMENS ET CONCOURS*

- › Ils peuvent concerner toutes formes d'épreuves (écrite, pratique, orale).

Ces aménagements peuvent impliquer :

- des conditions matérielles particulières
- des aides techniques et humaines
- des majorations du temps imparti (décalage, repos, etc.)
- ou tout autre aménagement nécessaire (salle isolée, etc.)
- la conservation des notes pendant 5 ans.

* Demande d'aménagement aux examens ou concours : la mise en place des aménagements pour les épreuves d'examen est prise en charge en totalité par le RHSE. Pour les épreuves de contrôles continus, le RHSE organise et reste à l'appui des départements de formation pour la mise en œuvre, par les équipes enseignantes, des aménagements notifiés dans le PAE.





ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

AIDE À L'ORIENTATION OU À LA RÉORIENTATION

- › Aide à la réflexion en fonction de chaque situation
- › Mise en contact avec les partenaires de l'orientation, internes ou externes à l'UPMC

RECHERCHE DE STAGES ET INSERTION PROFESSIONNELLE

- › Accompagnement à la rédaction d'un CV, lettre de motivation
- › Aide à la mise en relation avec les entreprises

ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE



L'orientation, la réorientation et l'insertion professionnelle des étudiants sont au cœur des préoccupations du RHSE, l'étudiant restant moteur de son projet.

AIDE À L'ORIENTATION

- › Tout étudiant peut bénéficier d'une aide à la réflexion pour affiner son projet professionnel ou la préparation d'un projet de réorientation (situation personnelle/formation et diplôme préparé/projet professionnel).
- › Collaboration avec le CAIO de l'UPMC ou autres services d'orientation comme le réseau orientation handicap de l'académie de Paris.
- › Documentation du CIDJ : en libre service ou aide à la consultation.

RECHERCHE DE STAGE

- › Recherche de stage inclus ou non dans le cursus.
- › Stages de découverte de l'entreprise et des métiers.
- › Organisation de rencontres avec les entreprises partenaires du RHSE.
- › Mise en place d'un suivi au cours du stage en collaboration avec l'équipe d'accueil.



INSERTION PROFESSIONNELLE

- › Accompagnement : aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation.
- › Sur demande, diffusion des CV + lettre de motivation dans les entreprises et/ou mise en ligne sur handi-Up.org.
- › Mise en contact avec des entreprises ou groupement d'entreprises pour :
 - la recherche de stage, d'emploi.
 - l'amélioration de la connaissance des métiers ou du milieu de l'entreprise.
 - développement de contacts privilégiés avec des professionnels, référents, etc.

MISE EN PLACE DE PARTENARIATS AVEC DES ENTREPRISES, DÉFINITION DE PROJETS ET D' ACTIONS COMMUNES

Un accord signé le 16 novembre 2009 entre l'UPMC et quatre entreprises et pour trois ans (Thalès, BNP-Paribas, Schneider Electric, Total) illustre très concrètement l'engagement des entreprises en faveur de l'accompagnement et de l'insertion professionnelle des étudiants handicapés.



A background image showing a group of people sitting around a table in a meeting or workshop. The image is slightly blurred, focusing attention on the text overlay. The people are engaged in discussion, with some looking towards the camera and others looking at each other or documents on the table.

SENSIBILISATION ET FORMATION

ACTIONS DE COMMUNICATION SUR L'UPMC

- › Journées de sensibilisation
- › Participation aux journées d'information

ACTIONS DE FORMATION

- › UE « Action solidarité » 3 ECTS
- › Actions de sensibilisation et information des personnels

PARTICIPATION À DES PROJETS DE RÉFLEXION OU D'ACTION SUR LES HANDICAPS

SENSIBILISATION ET FORMATION



La politique en faveur de l'accompagnement des étudiants handicapés a toujours été un axe important et innovant à l'UPMC aussi bien en permettant des actions concrètes en direction des étudiants que par des actions de communication menées auprès de l'ensemble de la communauté universitaire.

Le RHSE collabore à la réalisation des actions et participe à la mise en place et au développement de collaboration sur des projets d'avenir pour une meilleure accessibilité au savoir.

ACTIONS DE COMMUNICATION

- ▶ Participation du RHSE aux journées Handivalides : ouverture de la campagne Handivalide à l'UPMC, tables rondes .
- ▶ Participation aux actions d'information de l'UPMC :
 - journée d'orientation active
 - journée portes ouvertes
 - manifestations nationales (salon de l'étudiant, salon de l'éducation, forums divers pour l'insertion des personnes handicapées, etc.).

ACTIONS DE FORMATION

- ▶ Le RHSE organise une UE « UPMC Handicitoyen » créditée de 3 ECTS ouverte à tous les étudiants de l'UPMC, quelque soit leur niveau d'études ou leur discipline de formation. Cette UE a été élaborée afin que les étudiants puissent, dans ce cadre, apprendre à mieux connaître et comprendre les situations de handicap, les modes de compensations associés et participer activement aux activités du RHSE en mettant leurs compétences humaines et celles acquises au cours de leur cursus, au service de la compensation des handicaps.
- ▶ Le RHSE met en place et participe à des journées de sensibilisation et de formation à la politique d'accompagnement des personnes handicapées, des étudiants ou des personnels de l'université.



PARTICIPATION À DES GROUPES DE RÉFLEXION OU PROJETS SUR LES HANDICAPS

- › Participation au réseau national d'échanges des structures d'accueil et d'accompagnement des universités françaises.
- › Participation à des réseaux européens ou internationaux concernant l'accompagnement des étudiants handicapés (réseau UNICA, projet DARE, participation aux congrès, etc.).

- › Développement ou création de nouveaux projets d'étude concernant l'accompagnement des étudiants handicapés de l'UPMC avec des partenaires universitaires ou dans le cadre de collaborations avec les entreprises.
- › Expertise pour des projets européens (DARE, etc.).



Relais handicap santé étudiant

Bât. 41 (RDC) - Boîte 146
4, place Jussieu - 75252 Paris cedex 05
01 44 27 75 15 ou 01 44 27 46 31
rhse@upmc.fr

